



## Tarifs des émoluments perçus par l'administration communale

L'administration communale perçoit les émoluments suivants dès le 1<sup>er</sup> octobre 2021

### CONTRÔLE DES HABITANTS

	Au guichet	Par courrier
Personne établie en résidence principale : <i>Certificat d'établissement pour dépôt d'acte d'origine</i>		
➤ Personne seule / Couple / Famille	--	CHF 20.00
Personne établie en séjour (résidence secondaire) : <i>Attestation de séjour pour dépôt d'attestation d'établissement</i>		
➤ Personne seule / Couple / Famille	--	CHF 20.00

### ATTESTATIONS ET CERTIFICATS

Attestation de séjour :		
➤ Pour légitimer un séjour dans une autre commune	CHF 15.00	CHF 20.00
➤ Renouvellement d'une attestation de séjour	CHF 15.00	CHF 20.00
Attestation de domicile :	CHF 15.00	CHF 20.00
Certificat de vie :	CHF 15.00	CHF 20.00
Attestations diverses :		
➤ Autorisation de voyage	CHF 15.00	CHF 20.00
➤ Attestation diverses (fiscale, scolaire, autres)	CHF 15.00	CHF 20.00
Attestation sur formulaire déjà rempli (sceau communal + signature)	CHF 5.00	--

### CARTES D'IDENTITE (tarifs cantonaux)

Adultes (carte CHF 65.00 + frais de port CHF 5.00)		CHF 70.00
Enfants (carte CHF 30.00 + frais de port CHF 5.00)		CHF 35.00


### DIVERS

Légalisation de signature ou document :	CHF 25.00	--
Renseignements sous quelque forme que ce soit dans les limites autorisées par la législation sur la protection des données :		CHF 10.00
Renseignements qui nécessitent une correspondance officielle et qui occasionne du temps de recherche :		
➤ Jusqu'à 1h00 de recherche	CHF 25.00	CHF 25.00
➤ Par heure supplémentaire	CHF 30.00	CHF 30.00

	<b>Au guichet</b>	<b>Par courrier</b>
Contrôle périodique et prévention incendie		
➤ Bâtiments verts		CHF 100.00
➤ Bâtiments rouges		CHF 250.00
Commande – achat et pose d’une plaque de numérotation de bâtiment :		CHF 100.00
Enregistrement nouveau détenteur de chien :	CHF 20.00	CHF 25.00
<b>CAISSE - CONTENTIEUX</b>		
Frais de rappel factures :		
➤ 1 <sup>er</sup> rappel		Gratuit
➤ Dès 2 <sup>ème</sup> rappel		CHF 10.00
➤ Sommation après 3 rappels		CHF 20.00
Intérêt de retard		3 %
Frais administratifs en cas de sinistre		CHF 30.00/h.

Les présents tarifs ont été adoptés en séance du Conseil communal du 20 septembre 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic  
  
 Florian Dubail



La Secrétaire  
  
 Carine Meister